



# COMMISSION FOOTBALL ENTREPRISE

Se réunit le mercredi  
Ligne directe : 04.92.15.80.36

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°09  
Réunion du 29 juin 2022

---

Responsable Administrative : MME. Elisabeth CATANIA

---

Membres : MM. William LAURO - Raymond LASSERRE - Arezki KESSACI

---

### **COUPE GRILLO - FINALE**

#### **ASPTT CAGNES/M – CANNES MUNICIPAUX 1-2 (après prolongations)**

La Commission félicite CANNES MUNICIPAUX pour cette victoire en Coupe Grillo.

### **SENIORS ENTREPRISE D1**

La Commission félicite l'ASPTT CAGNES/M 1 pour son titre de Champion SENIORS ENTREPRISE D1 2021/2022

### **TROPHÉE DES CHAMPIONS FOOT ENTREPRISE – 25 JUIN 2022 – 17h – Stade DIDIER DESCHAMPS – Cap d'Ail**

Ce samedi s'est tenue la première édition du Trophée des Champions Foot Entreprise organisée par le DCA et le Challenge Prince Rainier III (CPRIII).

Cette rencontre s'est déroulée en présence de S.A.S. la Princesse Stéphanie, Christian MICHELIS – Président du CPRIII, Blaise GRIFFONI – Vice-Président Délégué du CPRIII, Francis MAGGI – Secrétaire Général du DCA, Alain BROCHE – Comité Directeur, Arezki KESSACI – Commission FE.

**ASPTT CAGNES S/M – CARABINIERS DU PRINCE 2-0**

La Commission félicite l'ASPTT CAGNES/Mer pour sa victoire et remercie les membres du COMITÉ DIRECTEUR présents pour représenter le District.

L'édition 2022/2023 sera organisée par le DCA.

Le Secrétaire de séance :

M. Arezki KESSACI